

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
25 septembre 2014
Procès-verbal

Membres titulaires présents : Mesdames IDIER Chantal, BOUCHER-PILARD Maryse, GARD Patricia, SWISTEK Florence, DELPECH de MONTGOLFIER Anne, LELIEVRE Dominique, HUGUET Séverine, GRENOT Marie-Pierre, SOULARD Annick, GOUFFRANT Marie-Hélène, FOUASSIER Véronique, LAGARDE Isabelle, EDELY Françoise, BELLOT Marie-Claude, AUBRIT Marie-Claire, ROCHAIS Anne-Marie, MONNEREAU Françoise, DUMONTET Jocelyne.

MM. MONNET Lionel, DELETOILE Gérard, MEURAILLON André, DELATTE Benoit, GUERN Joel, CHATELLIER Dominique, MAURICE Jacky, ARSICAUD Jean-Marie, ELION Jean-Pierre, MAUDET Didier, TUTARD Christophe, SAUMON Gérard, MARRAUD Jean-Luc, BOUTIN Christian, MASSE Bernard, RAVAIL Pierre, GADRAT Christian, DECELLE Guy, COUSSY Jean-Marie, BONNAUD Pascal, CHABOT Jacques, MOUCHEBOEUF Michel, DESSE Bernard, BARBOT Jean-Pierre, BERGEON Frédéric, HERAULT Gabriel, de CASTELBAJAC Dominique, MONTENON Thierry, DEAU Loïc, DUBROCA Allain, FAVREAU Patrick, GOHIN Christian, HUGUES Jacky.

Membres suppléants présents : Mesdames IMBERT Pascale, GARNEAU Janine, MARTINEAU Françoise, BAUDINAUD Virginie.

MM. GIRARD Guy, PRISSET Christian, ARNAUD Yvon, CHAPUZET Jean-Paul, GALLAIS Denis, GUILLON Jean-Jacques, CHABOT Jean-Michel, HILAIRET Joël, BUFFARD Georges, RAUTUREAU Jean-Michel, LE PAPE Pascal, FAURE Jean-Marie.

Étaient excusés :

Mme PARIS Marie-Nicole.

MM. BLUTEAU Jacky, SALLEE Jean-Philippe, TETOIN Gaël, DESMORTIER Joël, TESTAUD Alain, GAILLARD Eric.

Assistaient à la séance : Mme D'ARLHAC Caroline, M. LATOUR Arnaud.

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et laisse la parole à Mme le Maire de Condéon qui accueille les membres de l'Assemblée. Elle présente sa commune et les membres du conseil municipal. Elle rappelle également la qualité de son école et notamment de la cuisine préparée par la cantinière. Elle demande à la CdC4B qu'elle lui explique pourquoi elle devrait suivre des menus de moindre qualité imposés par la cuisine centrale de Barbezieux. Elle ajoute que ce n'est pas le souhait des élus locaux que de proposer des cordons bleus ou des nuggets.

M. le Président demande ensuite à Bernard Horreaux, nouveau directeur du conservatoire de musique, de se présenter. Ce dernier explique son parcours professionnel, les raisons qui l'ont amené à postuler puis, valorise l'action culturelle qui est actuellement menée par la

CdC4B.

M. le Président remercie M. Horreaux et poursuit en indiquant le recrutement de Xavier Berland, nouvel agent en charge de l'enfance-jeunesse et de la réforme des rythmes scolaires qui se présentera devant l'Assemblée lors du prochain Conseil Communautaire.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Maryse Boucher-Pilard se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 juin 2014

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. le Président présente les décisions qu'il a pu prendre entre le 11 juin et le 03 septembre 2014.

M. Boutin demande des précisions sur les décisions concernant le personnel scolaire.

M. le Président répond que les recrutements pour le service scolaire sont dus à des remplacements de congés maladie, des remplacements d'agents titulaires de l'équipe mobile par exemple qui sont recrutés sur des postes fixes et vacants. Il précise que ce ne sont pas des recrutements dus à un accroissement d'activité pour le service scolaire comme cela a été le cas pour le service technique cet été.

M. le Vice-Président aux affaires scolaires ajoute que de petits contrats ont été signés dans le cadre des TAP seulement, dont les décisions seront présentées lors du prochain conseil.

Mme Lelièvre demande pourquoi les coûts de scolarisation sont différents d'une commune à l'autre.

M. le Président explique que chaque collectivité détermine librement le coût de revient et d'appel pour un élève maternelle et pour un élève primaire sur son territoire. Les coûts déterminés par la CdC pour les écoles du territoire seront différents car ses charges ne seront pas les mêmes.

Adoption du règlement intérieur de fonctionnement de l'Assemblée communautaire

M. le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décision modificative n°2 du BP 2014

M. le Président présente la délibération.

M. Buffard demande qui décide des travaux à effectuer dans les écoles.

M. le Président rappelle que les travaux sont demandés par les enseignants puis validés par les maires et par la CdC4B.

M. Buffard informe le Président que lors de la pose d'une porte demandée dans l'école de sa commune, celle-ci n'était pas conforme à ce qu'avait demandé l'enseignante.

M. le Président rappelle que les travaux sont validés par les élus communaux et que les bâtiments sont la propriété des collectivités. Il l'invite à contacter la CdC pour toute précision et solution à trouver.

M. le Vice-Président aux affaires scolaires précise qu'il existe aussi des travaux qui sont imposés par les visites de contrôle obligatoires.

M. Buffard ajoute par ailleurs que l'enseignante a été remplacée par un agent pour la surveillance du midi sans qu'elle en ait été avertie auparavant. Il précise que ce point n'avait pas été validé par la mairie auparavant.

M. le Président répond qu'il n'a pas eu cette version et qu'il est donc difficile ce soir de répondre à la question sous-jacente.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Individualisations de crédits

M. le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Budget Assainissement : annulation de titres de l'exercice 2013

M. le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Adoption du régime indemnitaire de la CdC4B

Mme la Vice-Présidente en charge des ressources humaines présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Création d'un poste à temps non complet sur le budget « scolaire »

Mme la Vice-Présidente en charge des ressources humaines présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

Transformation du Syndicat mixte du Pays Sud Charente en Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)

M. le Président présente la délibération.

M. Favreau demande pourquoi ne pas supprimer le Pays.

M. le Président répond que la Région passe obligatoirement par les Pays pour distribuer les différentes subventions. Par ailleurs, il rappelle que le Pays n'a plus à ce jour que deux compétences (forêt et santé) ainsi que la recherche de subventions, après avoir abandonné les missions d'ingénierie qui sont aujourd'hui réparties au sein des deux collectivités.

M. Favreau estime que ce syndicat coûte cher et qu'il est voué à disparaître.

M. le Président répond que tant que la réforme territoriale ne sera pas votée, il est prématuré de se positionner comme tel.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Appel à manifestation d'intérêt en faveur de la revitalisation des centres Bourgs

M. le Vice-Président en charge du logement présente la délibération.

M. Meurailon ajoute que sur les 300 villes françaises sélectionnées, 3 villes charentaises étaient éligibles par la direction des territoires. Il précise que le dossier est arrivé fin juin pour être déposé le 12 septembre, il témoigne du travail communal produit pendant ces deux derniers mois en collaboration avec la CdC4B et le Pays sur lesquels la commune a pu

s'appuyer pour présenter son diagnostic. Des projets importants y sont présentés comme le label village-étape, les mesures incitatives existantes comme le PIG, l'opération façade permettant d'aider les propriétaires à rénover ou la mise en place d'opérations coercitives pour la rénovation immobilière. Il précise que la décision revient aux services de l'état après avis et notation des dossiers par les Préfets de Région. Une réponse est attendue aux alentours du 15 novembre.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du rapport annuel d'activité 2013

M. le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. le Président informe l'Assemblée qu'ils peuvent faire part de leurs remarques sous 15 jours auprès des services de la CdC4B avant que le rapport soit imprimé. Le document définitif sera ensuite en ligne sur le site internet et adressé à chaque commune. Il rappelle l'importance de présenter ce rapport à l'ordre du jour de chaque Conseil municipal et indique que les vice-présidents sont à la disposition des communes pour le commenter.

Baisse des dotations d'Etat

M. le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Prise en charge des frais liés aux déplacements des vice-présidents à la convention nationale de l'ADCF

M. le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. le Président indique qu'il y interviendra cette année à propos des nouvelles frontières intercommunales. Il ajoute qu'il est très enrichissant pour les élus d'y participer afin d'avoir une vision de l'intercommunalité.

M. le Président souhaite que M. Latour, DGS présente le travail sur le sujet de la mutualisation des services qui est engagé avec l'ADCF. M. Latour indique que dans le cadre du décret qui inclut le nouveau critère de mutualisation dans le calcul de la DGF, il était nécessaire d'étudier les conditions de cette application et ses conséquences sur des territoires différents. La CdC4B a donc été choisie pour représenter un territoire rural et diffus.

Réforme des rythmes scolaires – versement du fonds d'amorçage à la CdC4B Sud-Charente

M. le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. le Vice-Président rappelle qu'il est urgent pour les communes de délibérer rapidement sur le sujet.

Application de la hausse annuelle du coût du transport sur la régie de transport de Touvérac

M. le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Modification du règlement périscolaire

M. le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Demande de subvention au titre du FNADT pour la labellisation du RSP de Barbezieux et de ses antennes de Baignes et Brossac

M. le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Subvention rectificative à l'association Barbezieux Sud-Charente Rugby pour l'intervention de ses encadrants dans les écoles

M. le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Subvention à l'Ordre du Barreau des avocats de la Charente pour la réalisation de permanences juridiques

M. le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. Gallais s'étonne du financement d'une activité commerciale.

M. le Président répond que c'est un service complémentaire apporté à la population par des permanences gratuites.

Adoption du Contrat Départemental d'Animation 2014 entre la CdC4B et le Conseil Général de la Charente

M. le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Questions diverses

M. le Président donne la parole à M. Latour afin qu'il présente le schéma de mutualisation des services et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il indique que la délibération afférente est une obligation légale avant mars 2015. De plus, il rappelle que la CdC s'est engagée à travailler sur la gestion des emplois et des compétences qui induit notamment des plans de formation et de la mobilité. A cet effet, chaque commune a été consultée afin que les services de la CdC récoltent les informations liées aux emplois territoriaux et aux compétences, ce qui représente environ 380 emplois. Il rappelle que la CdC fait partie des 5 collectivités retenues à l'échelle nationale pour participer à une étude

sur le schéma de mutualisation qui renvoie au coefficient de mutualisation qui sera retenu dans le calcul de la DGF. En commission, les élus devront déterminer les conditions et les limites de ce schéma. Il ajoute qu'un comité de pilotage du schéma de mutualisation a été créé, composé de 8 élus et de 8 agents et secrétaires de mairie. Il s'est réuni pour la première fois il y a 15 jours, accompagné par l'Association Des Communautés de France, la Fédération Nationale des Centre de Gestion et le CNFPT. Aujourd'hui, le schéma de mutualisation n'est encadré par aucun texte de loi, ce qui signifie que c'est aux élus d'être créatifs pour le mettre en application. Pour la CdC et les agents territoriaux du territoire, c'est une réflexion extrêmement intéressante pour tous les apports que l'on devrait en tirer. Mme la Vice-Présidente en charge du personnel précise les différentes phases de cette étude qui va s'étaler sur 18 à 24 mois. La première phase est celle évoquée par M. Latour, la seconde sera celle de l'étude d'un panel représentatif tiré des effectifs territoriaux. Ensuite, un état sera présenté et des pistes devront en ressortir.

M. le Président demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des questions concernant la réforme des rythmes scolaires.

M. Saumon intervient pour indiquer que nous rentrons maintenant dans une phase de bilan et d'évaluation des activités mises en place. Il rappelle que la crainte était de voir apparaître de la garderie améliorée un peu partout. Il note qu'il s'avère que les animateurs ont des projets ce qui est plutôt une bonne surprise. Il indique qu'il faut également attendre de constater les effets sur les enfants. Il ajoute que le temps de $\frac{3}{4}$ d'heure amène des difficultés d'organisation mais il alerte aussi sur un temps trop long qui serait choisi.

M. le Vice-Président en charge des affaires scolaires complète en indiquant qu'il va falloir ajuster l'encadrement car certaines écoles manquent de personnel certains jours. Il mentionne qu'un comité d'évaluation aura lieu le 16 octobre, suivi d'une réunion de bilan et d'échange avec les agents puis les enseignants. Il indique que dans le cadre de modification des horaires de TAP, ceux-ci seront pris en compte à partir de la rentrée 2015-2016. Il semble évident que des temps plus longs seront demandés afin de faciliter les activités et leur mise en place entre les écoles. Au sujet des types d'activités, il mentionne que les temps calmes sont importants à conserver dans le rythme de l'enfant. Pour terminer, il rappelle que le problème majeur qui va apparaître avec l'arrivée du froid, c'est le manque de locaux. Globalement, il est un peu tôt pour faire un bilan mais on peut dire que les agents ont pris les choses en main en dépit des difficultés et la rentrée s'est plutôt bien passée.

M. le Président indique que les pouvoirs de police administrative spéciale resteront aux maires puisqu'au moins une mairie à refuser le transfert.

M. le Vice-Président en charge du logement et de l'urbanisme informe l'Assemblée que l'Etat impose désormais aux intercommunalités la création d'un service d'Autorisation du Droit des Sols concernant les communes dotées de PLU ou de POS dès juillet 2015 et dès le 1^{er} janvier 2017 pour les communes dotées d'une carte communale. Les autres communes resteront sous la responsabilité des services de l'Etat. Il indique qu'il sera nécessaire de recruter un poste et demi pour gérer l'équivalent de 670 actes par an. En complément, le service pourrait faire une prestation pour la CdC Tude et Dronne qui devra gérer 300 actes par an.

M. Gohin demande combien de communes sont en POS ou PLU ?

M. le Vice-Président répond qu'il y a actuellement 4 communes concernées et 3 communes sont en cours d'élaboration d'un PLU. Il complète son propos en indiquant qu'il y a également 10 communes dotées d'une carte communale qui pourraient être traitées par la CdC dès 2015, si elles le souhaitent. Il ajoute qu'une commission va se constituer prochainement.

M. Meuraillon précise qu'à Barbezieux, dès juillet 2015, l'instruction des actes d'urbanisme sera transférée à la CdC4B.

M. le Président rappelle que cette compétence est transférée obligatoirement par l'Etat. Il rappelle que l'Etat ne transfère pas de financement lié à cette nouvelle charge. De plus, Il y aura désormais deux services instructeurs puisque l'Etat conservera une partie des instructions. Il se demande si c'est une solution cohérente.

Mme la Vice-Présidente à la communication informe l'Assemblée de la mise à disposition de l'Espace élus du site internet dès mi-octobre pour chaque élu. Chacun aura un identifiant et un mot de passe selon son niveau d'accès à l'information.

M. le Président donne la parole à M. Delatte, élu au Pays Sud Charente afin de présenter le schéma de mobilisation de la ressource forestière. Il indique que la forêt représente 24 % du territoire du Sud Charente. Elle doit devenir un facteur de développement important. Pour cela, un état des lieux a été fait commune par commune. Il en résulte que 485 000 m³ restent à exploiter jusqu'en 2025, ce qui est un potentiel économique important. Il faudra pour cela développer de nouvelles filières. C'est pourquoi un poste de développeur va être créé avec la CdC Horte et Tardoire. L'objectif est d'aider chaque commune à mettre en œuvre les projets proposés. Un dossier par commune a été réalisé et est transmis à chaque commune ce soir.

M. le Président présente un point sur l'évolution des travaux de la RN10. Il informe les membres de l'Assemblée que le Préfet a accepté que de nouvelles réunions d'information soient prévues avec les élus locaux concernés. Il indique que des marchés ont été passés pour la première phase correspondant au tronçon entre Reignac et le Château St Bernard et pour la seconde phase entre le Château St Bernard et Chevanceaux.

M. le Vice-Président à la voirie confirme que les travaux sont désormais bien engagés.

M. le Président rappelle pour terminer qu'une conférence des maires aura lieu le 30 octobre prochain et que les conseils communautaires n'auront lieu que tous les deux mois.

Fin de la séance à 21h15.

Maryse BOUCHER PILARD
Secrétaire de séance